



Association d'intérêt général **Tiers de confiance des relations et du dialogue citoyens**



Inscription à la Communauté Territoires Citoyens

Le réseau national des collectivités engagées pour développer la citoyenneté

Empreintes Citoyennes est une association d'intérêt général, indépendante et non partisane, fondée en 2014. Elle accompagne les collectivités et les organisations dans la construction de leur feuille de route citoyenne et intervient comme tiers de confiance du dialogue et des relations citoyennes, en soutenant les démarches de participation, d'engagement collectif, d'éducation citoyenne et de gouvernance.

Empreintes Citoyennes porte également la démarche et le label national « **Villages et Villes Citoyennes** », placé sous le haut patronage de la Présidence de la République, qui valorise les collectivités engagées dans le développement de la citoyenneté dans la vie locale. Elle anime, dans ce cadre, la communauté des **Territoires Citoyens**.

L'association a développé les **Objectifs de Citoyenneté (ODC)**, un référentiel structurant inspiré de la logique des Objectifs de développement durable. Les ODC permettent d'organiser, de renforcer et d'évaluer les démarches citoyennes des territoires. Ils ont vocation à devenir, à terme, un référentiel européen de la citoyenneté locale.

Rejoindre la Communauté Territoires Citoyens

La **Communauté Territoires Citoyens** constitue le réseau national des collectivités engagées pour faire vivre et développer la citoyenneté dans la vie locale.

Animée par l'association d'intérêt général **Empreintes Citoyennes**, elle rassemble des communes et des collectivités qui souhaitent renforcer la participation citoyenne, encourager l'engagement citoyen et développer l'éducation à la citoyenneté.

Un espace pour inspirer, structurer, faire vivre et sécuriser une politique citoyenne

La Communauté Territoires Citoyens met à disposition des ressources, des méthodes et des formats concrets pour passer de l'intention à l'action. Elle propose notamment :

- **Des espaces d'apprentissage et de partage** : webinaires, groupes de travail, podcasts, retours d'expérience entre collectivités...
- **Des méthodes et cadres de référence** : Objectifs de Citoyenneté, Charte de la citoyenneté, Contrat de Citoyenneté Locale, Charte de la participation, Cadre de la participation...
- **Des formats concrets pour passer à l'action** : consultation « Citoyen dans la ville », Trophées de la citoyenneté, Fête de la citoyenneté, cérémonies citoyennes, Fabrique citoyenne...
- **Des outils clés en main** : vidéos, expositions, supports d'animation, supports pédagogiques et outils de sensibilisation...
- **Un accès à la candidature au label national "Villages et Villes Citoyen(ne)s"**, qui valorise les communes engagées dans une démarche structurée de citoyenneté locale.

Territoires Citoyens est ainsi à la fois un réseau, une boîte à outils et un cadre d'accompagnement pour aider les collectivités à faire de la citoyenneté un véritable levier de confiance, de responsabilité et de coopération locale.

Empreintes Citoyennes, association d'intérêt général régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 9 rue Dalou – 75015 Paris – 01 30 07 81 07 – contact@empreintes-citoyennes.fr





Association d'intérêt général
Tiers de confiance des relations et du dialogue citoyens



Contribution annuelle des collectivités (TVA non applicable – association loi 1901)

Collectivité	Contribution annuelle
☐ Commune de moins de 2 500 habitants	200 €
☐ Commune de 2 500 à 4 999 habitants	400 €
☐ Commune de 5 000 à 10 000 habitants	600 €
☐ Commune de 10 000 à 40 000 habitants	900 €
☐ Commune de 40 000 à 80 000 habitants	1 200 €
☐ Commune de 80 000 à 200 000 habitants	1 500 €
☐ Commune de plus de 200 000 habitants	3 000 €
☐ Intercommunalité	Selon étude
☐ Conseil départemental	4 000 €
☐ Conseil régional	5 000 €

Les montants de contribution sont définis en fonction de la taille démographique de la collectivité, afin de garantir une participation équitable et adaptée aux capacités de chacun. Cette modulation permet de rendre la Communauté accessible à tous les territoires.

Modalités d'entrée dans la communauté

La contribution annuelle constitue une participation au fonctionnement de la Communauté Territoires Citoyens, à l'animation du réseau et aux actions conduites par l'association Empreintes Citoyennes dans ce cadre.

L'inscription à la Communauté Territoires Citoyens est annuelle et couvre la période du **1er juillet au 30 juin**. Elle est renouvelée tacitement chaque année, sauf résiliation.

Un courrier ou un courriel de rappel est adressé à la collectivité au moins 30 jours avant la date de renouvellement, afin de lui permettre, si elle le souhaite, de mettre fin à son engagement.

Les collectivités **peuvent également formaliser leur engagement dans la durée par la signature d'une convention pluriannuelle**, afin d'inscrire leur démarche citoyenne dans le temps.

L'inscription à la Communauté Territoires Citoyens ne constitue pas une adhésion statutaire à l'association Empreintes Citoyennes et n'emporte pas participation à sa gouvernance associative.

L'inscription est formalisée selon les procédures propres à chaque collectivité ou organisation. Pour les collectivités territoriales, un modèle de délibération adaptable peut être mis à disposition. La signature du présent formulaire permet de confirmer l'inscription à la Communauté, sous réserve du respect des règles internes applicables à la structure signataire.



Association d'intérêt général
Tiers de confiance des relations et du dialogue citoyens



Formulaire d'inscription

Collectivité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom Maire/Président :

Email :

Téléphone :

Nom de l' élu référent (maire ou élu désigné par la collectivité) :

Délégation :

Email :

Téléphone :

Nom de l'agent référent :

Fonction :

Email :

Téléphone :

Montant de la contribution annuelle : € TVA non applicable – association loi 1901

Date d'inscription :

Modalité d'engagement :

- ☐ **Inscription annuelle avec reconduction tacite** : L'inscription est valable pour la période du **1er juillet au 30 juin** et est renouvelée automatiquement chaque année, sauf résiliation selon les modalités précisées ci-dessus.
- ☐ **Convention pluriannuelle d'engagement** : La collectivité souhaite formaliser son engagement dans la durée. Une convention précisant les modalités de coopération pourra être établie entre la collectivité et l'association Empreintes Citoyennes. **Durée de la convention** : ans

Modalités de facturation et de règlement

La facturation est établie annuellement par l'association Empreintes Citoyennes, sur la base des modalités de facturation souhaitées :

- ☐ **Facturation annuelle après validation du formulaire d'inscription**
- ☐ **Facturation annuelle après signature d'une convention**
- ☐ **Facturation annuelle sur bon de commande**, établi à partir d'un devis transmis par Empreintes Citoyennes
- Le règlement est effectué conformément aux règles et délais applicables à la collectivité.

Cachet de la collectivité

Signature du représentant de la collectivité